

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 31

Date de la convocation et
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 19

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle d'Honneur de la Mairie, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul)

Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, HAPPIETTE Jean donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain

Étaient Absents Excusés :

LEFEBVRE Nadine, VAAST Stephan, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, DUCLOY Nadine

Monsieur Alain COQUERELLE, délégué(e) de la commune de Labourse, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DBS_2024_012

Bureau Syndical du 16 octobre 2024

Code service : 732

EHPAD MARIE CURIE - PARTENARIAT AVEC LA MICRO-CRECHE "Ô SAFARI DES OUSTITIS" DE BEUVRY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

« Ô Safari des Ouistitis » est une micro-crèche, située sur la commune de Beuvry, 136 route nationale, et gérée par Madame Sonia LALOUE, qui accueille 12 enfants de 10 semaines à 4 ans. Le projet pédagogique de cette structure est orienté sur l'éveil des sens, le développement cognitif et psychomoteur de l'enfant mais également sur la cohésion sociale par le biais des rencontres intergénérationnelles.

Dans ce cadre, l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite formaliser un partenariat avec la micro-crèche « Ô Safari des Ouistitis » visant à favoriser le lien social entre les générations, les interactions entre enfants et personnes âgées à travers des activités communes et divers évènements festifs ...

Les rencontres seront programmées bi-mensuellement, et lors de divers évènements festifs et se dérouleront au sein de l'EHPAD Marie CURIE ou à la micro-crèche de Beuvry.

La convention correspondante définit les engagements réciproques entre la micro-crèche « Ô Safari des Ouistitis » et l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM du Béthunois ; elle prend effet à compter de la date de la signature par les deux parties, et est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Considérant les bienfaits de ces rencontres intergénérationnelles pour les résidents,

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la convention de partenariat entre la micro-crèche « Ô Safari des Ouistitis » et l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

